|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen2014-2019 |  |

Document de séance

<NoDocSe>B8‑0131/2018</NoDocSe>

<Date>{28/02/2018}28.2.2018</Date>

<TitreType>PROPOSITION DE RÉSOLUTION</TitreType>

<TitreRecueil>déposée conformément à l’article 133 du règlement intérieur</TitreRecueil>

sur une demande<Titre>sur sur d’assouplissement des recommandations sur les biocarburants</Titre>

<Depute>Joëlle Mélin, Philippe Loiseau</Depute>

B8‑0131/2018

Proposition de résolution du Parlement européen sur une demande d’assouplissement des recommandations sur les biocarburants

*Le Parlement européen*,

– vu l’article 133 de son règlement intérieur,

A. considérant que la parité actuelle euro-dollar est très défavorable à l’Union européenne;

B. considérant que la fiscalité de certains États membres sur les carburants automobile a atteint un niveau tel qu’elle grève le budget et le pouvoir d’achat;

C. considérant que les automobilistes, notamment ceux des zones rurales, n’ont pas d’autres choix que d’utiliser leur véhicule personnel dans leur vie professionnelle et quotidienne;

1. demande un assouplissement des recommandations sur les carburants alternatifs aux carburants fossiles, en particulier les biocarburants;

2. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission